

COMMISSION DES ARBITRES

Réunion : du Bureau de CDA du mercredi 30 août 2023, tenue au siège du District à Vesoul, à 17H30.

Président : M. Nourédine DEBBICHE.

Présents : MM. Rémi LAURENT - Philippe PRUDHON – Matthieu TRIFIGNY – Malik ZELFA KALAA.

Invité : M. Jean-François CHAPUZOT.

Le Président de la CDA ouvre la réunion, souhaitant la bienvenue à tous pour cette première réunion de Bureau d'une nouvelle saison qui débute.

1. Situation des renouvellements des arbitres – Effectifs saison 23/24

Les renouvellements reçus et validés font état, à ce jour, de 50 arbitres pour les groupes seniors D1/D2/D3 (5 non renouvellements enregistrés et 2 candidats Ligue) ; et de 22 arbitres pour le groupe jeunes (4 non renouvellements enregistrés et 1 Jeune Arbitre de Ligue).

2 arbitres sont en position administrative d'année sabbatique.

Ces effectifs, même s'ils restent malheureusement insuffisants pour permettre une couverture optimale des rencontres, sont convenables, compte-tenu d'un taux légèrement supérieur à 10% de non renouvellements. Plusieurs relances ont été faites aux arbitres n'ayant pas renouvelé, certains sont encore dans l'attente de RDV ou de résultats médicaux ne permettant pas la finalisation de leur dossier, et pourront donc venir rejoindre le groupe.

2. Courriers reçus

- Frédéric Adam : desiderata désignations 23/24. Transmis section désignations.
- Arthur Afflatet : demande année sabbatique arbitrage saison 2023/24.
 - o Accord pour l'octroi d'une année sabbatique d'arbitrage à M. Arthur AFFLATET au titre de la saison sportive 23/24, dans les termes et conditions prévus par le Règlement Intérieur de la CDA et au Statut de l'Arbitrage.
- Tristan Balland : information souhait candidature actions arbitrage District et Ligue saison 23/24. Pris note avec remerciements. Transmis section Jeunes Arbitres pour suite à donner selon besoins.
- Mohamed BJJI : souhait retour à l'arbitrage en District après arrêt fin de saison 2018/2019.
 - o En application du Règlement Intérieur de la CDA et du Statut de l'Arbitrage, avis favorable à la demande de l'intéressé qui devra passer par le statut de candidat à l'arbitrage et la phase de FIA (Formation Initiale en Arbitrage). Les modalités pratiques lui seront transmises, notamment la date de la prochaine session de formation organisée par la CDA.

- FFF : courriel information « outil ressenti des arbitres ». Pris note.
- LBFC/CRA: demande informations contacts CDA. Le secrétaire traitera la demande.
- LBFC/CRA : information liste candidats formation éducateurs/module arbitrage saison 23/24. Pris note.
- LBFC : information réunions LBFC décentralisées Pôle Observateur (14/11/23 de 19H à 21H), JAL (23/02/24 de 19H à 21H). Pris note, salles réservées.
- LBFC/CRA : information lancement VRP saison 2. Pris note de la poursuite des missions de M. Billel DEBBICHE dans ce cadre.
- Batiste Gauthier : désidérata désignations 23/24. Transmis section désignations.
- Maxence Normand : candidature Jeune Arbitre de Ligue. Transmis section Jeunes Arbitres qui traitera le sujet avec l'intéressé.
- Alexandre Thomas : souhait retour à l'arbitrage en District après arrêt fin de saison 2019/2020
 - o En application du Règlement Intérieur de la CDA et du Statut de l'Arbitrage, avis favorable à la demande de l'intéressé qui devra passer par le statut de candidat à l'arbitrage et la phase de FIA (Formation Initiale en Arbitrage). Les modalités pratiques lui seront transmises, notamment la date de la prochaine session de formation organisée par la CDA.
- Estelle Vaubourg : information souhait intégration effectif arbitre district 70 saison 23/24
 - o Avis favorable du Bureau de CDA qui décide l'intégration de Mme VAUBOURG dans le groupe D2 des arbitres seniors au titre de la saison 23/24. Conformément à son souhait et dans le respect des règles de déontologie arbitrales, Madame VAUBOURG ne fera plus partie de la commission d'arbitrage au titre de cette même saison.

3. Finalisation du programme de la réunion de rentrée des arbitres du vendredi 8 septembre 2023 :

Après de larges échanges et étude d'une proposition de programme technique réalisée par la Section Technique de la CDA, le Bureau valide l'ordre du jour de la réunion de rentrée des arbitres.

4. Affectation des observateurs CDA saison 2023/24 des groupes seniors - Réunion des observateurs du 10 septembre 2023 :

Connaissance prise des mouvements opérés à l'inter-saison, notamment la décision prise par M. Sébastien NORMAND de cesser ses missions d'observations, le Bureau de CDA décide la nomination des observateurs ci-après, au titre des groupes seniors de la saison 23/24 :

MM. BARREAU / BOURAGA / CHAKAFI / CHAPUZOT / DEBBICHE Billel / DEBBICHE Nourédine / LAURENT / PORTIER / ZELFA-KALAA Malik / WROBLEWSKI

L'affectation des observateurs sera présentée lors de la réunion du dimanche 10 septembre, avec l'idée si cela est possible de pouvoir privilégier un binôme d'observateurs fixe notamment pour les groupes D1 et D2.

Le programme du rassemblement des observateurs est validé, à partir de 9H30 et sur la journée entière, avec des échanges et travaux techniques en matinée et l'observation commune d'une rencontre de D1 l'après-midi, avec un arbitre promu cette saison dans cette catégorie.

Le Bureau de CDA précise l'obligation pour les observateurs de participer à cette réunion technique, sous peine de ne pas observer cette saison.

Le Bureau remercie vivement M. Sébastien NORMAND pour les missions effectuées au profit des arbitres et de la CDA, et lui souhaite bonne continuation dans ses activités.

5. Grille des évaluations des arbitres pour la saison 2023/24 :

Après un large échange sur le sujet, le Bureau décide la reconduction de la grille d'évaluation des arbitres à l'identique pour la saison à venir.

Celle-ci a donné satisfaction depuis sa mise en œuvre et a été bien comprise et utilisée par les observateurs, qui pourront la travailler lors de la réunion de rentrée.

6. Composition de la CDA saison 2023/24 :

Les modifications ci-après sont présentées, et validées par le Bureau de CDA, au titre de la composition de la commission pour la saison 23/24 :

- Retrait de Mme Estelle VAUBOURG, suite à son affectation dans un groupe seniors
- Ajout de M. Jean-François CHAPUZOT dans les membres du Bureau de CDA.

En dehors de ces modifications, la commission est proposée à l'identique.

7. Barème de retrait de points appliqué suite à erreurs-manquements commis par les arbitres :

Le barème actuellement utilisé est présenté et passé en revue par le Bureau.

En lien avec les trop nombreuses indisponibilités déposées chaque saison par les arbitres, notamment dans des délais trop courts voire limites pour certains, le Bureau décide que le délai maximal d'envoi d'une indisponibilité sera désormais de 15 jours avant la date de la rencontre.

Dans le cas d'une indisponibilité déposée en deçà de ce délai, c'est-à-dire à moins de 15 jours, un retrait de deux (2) points sera effectué sur le classement des arbitres (rubrique « savoir être et disponibilité »).

Également et en corrélation avec cet ajout, le Bureau décide de modifier le barème s'agissant du retrait pour le motif d'une indisponibilité envoyée après la parution des désignations, pour le passer à moins trois (3) points au lieu de moins deux (2).

Le barème de retrait de points sera présenté aux arbitres lors de la réunion de rentrée du vendredi 8 septembre.

8. Règles de fonctionnement de l'arbitrage saison 2023/24 :

Après de larges échanges sur le sujet, le Bureau de CDA valide les modifications applicables aux articles 13/21/23/26/27/28/31/32 des règles de fonctionnement de l'arbitrage pour la saison 23/24.

Afin de limiter encore les indisponibilités et les problèmes induits de désignations, le Bureau propose l'ajout d'un article (n°28), fixant un nombre minimal de matches, fixé à sept (7) à devoir effectuer sur l'une des deux phases de la compétition (aller ou retour), afin de compter à l'effectif arbitral en application du Statut de l'Arbitrage.

Les règles de fonctionnement de l'arbitrage départemental au titre de la saison 23/24 feront l'objet d'une présentation pour validation aux membres du Comité Directeur du District, et seront ensuite exposées aux arbitres lors du stage de rentrée du vendredi 8 septembre.

9. Modalités de travail des désignations et des désignateurs :

Malik ZELFA-KALAA propose une méthode complémentaire liée aux modalités de travail des désignations, laquelle est validée par le Bureau, mais devra être exposée et travaillée avec les salariés du District.

Une mise en œuvre sera envisagée après une parfaite compréhension et validation des modalités, ne devant pas surcharger le travail ni entraver le fonctionnement ni d'une part ni de l'autre (section désignations -observations et instance District).

10. Formation arbitrage label D4 saison 2023/2024 :

Une formation des arbitres de clubs en Division 4, mais également en U18-U15- Féminines mais aussi dans toutes les compétitions sur lesquelles aucun arbitre officiel n'est désigné, doit être mise en œuvre rapidement (avant la fin du mois de septembre).

Une date sera recherchée avec la Section Technique de la CDA, mais aussi le Directeur administratif du District s'agissant des aspects administratifs, de FMI etc ...

11. Questions diverses

Des badges officiels à l'attention des observateurs de la CDA mais aussi d'éventuels délégués du District pouvant être désignés sur les rencontres ont été confectionnés et seront distribués lors des différentes réunions de rentrée.

L'ordre du jour étant épuisé, et plus aucun membre ne souhaitant s'exprimer, la séance est levée à 20H30.

Le Président de la CDA,
Nourédine DEBBICHE

Le secrétaire de la CDA,
Philippe PRUDHON

RAPPEL :

Les décisions de la commission départementale des arbitres sont susceptibles d'appel auprès des instances dans les formes prévues aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la FFF.